

Transfert d'expertises dans le réseau de santé

Référence : Roy, J. « La présidente de l'Ordre des infirmières appréhende un désastre ». *Le Journal de Québec*, 4 avril 2009.

Mots clés : savoir; réseau de la santé; expertise.

Contexte :

La présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec s'inquiétait de la situation dans le réseau de la santé. Selon elle, le réseau québécois devait prendre modèle sur les autres provinces canadiennes et mettre en place des méthodes afin de retenir ses infirmières pour assurer un transfert d'expertise avant que celles-ci ne partent à la retraite.

Problème identifié :

À l'époque, environ 25 000 infirmières étaient âgées de 50 ans et plus, et l'on prévoyait que plus de 15 000 parmi elles auraient quitté le réseau de la santé pour prendre leur retraite dans un avenir rapproché, ce qui représentait 20 % des effectifs du réseau.

Causes du problème :

Plusieurs jeunes recevaient leur diplôme en sciences infirmières chaque année et le taux semblait stable, mais le nombre de nouveaux diplômés n'était pas suffisant pour assurer la relève des nombreux départs à la retraite.

Objectifs à atteindre :

L'objectif à atteindre pour le réseau québécois de la santé était de retarder le départ à la retraite des infirmières expérimentées afin qu'elles puissent participer au mentorat et transférer leur expertise aux nouvelles recrues.

Solution envisagée :

Selon la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le réseau de la santé devrait s'inspirer des solutions mises en place en Ontario pour contrer une éventuelle perte de connaissances occasionnée lors des départs à la retraite. Par exemple, afin de faciliter l'entrée en poste de la relève et de maintenir la qualité des soins dans le réseau, les infirmières ontariennes âgées de plus de 50 ans étaient exemptées de certaines tâches professionnelles pour mieux encadrer les jeunes infirmières et ainsi transférer leur expertise.

Mise en œuvre de la solution :

Au Québec, au cours des années 2000, un programme de préceptorat a été mis en place, cependant le budget accordé n'était pas suffisant pour assurer un transfert d'expertise adéquat entre les infirmières expérimentées et les infirmières qui avaient rejoint le réseau de santé depuis peu.